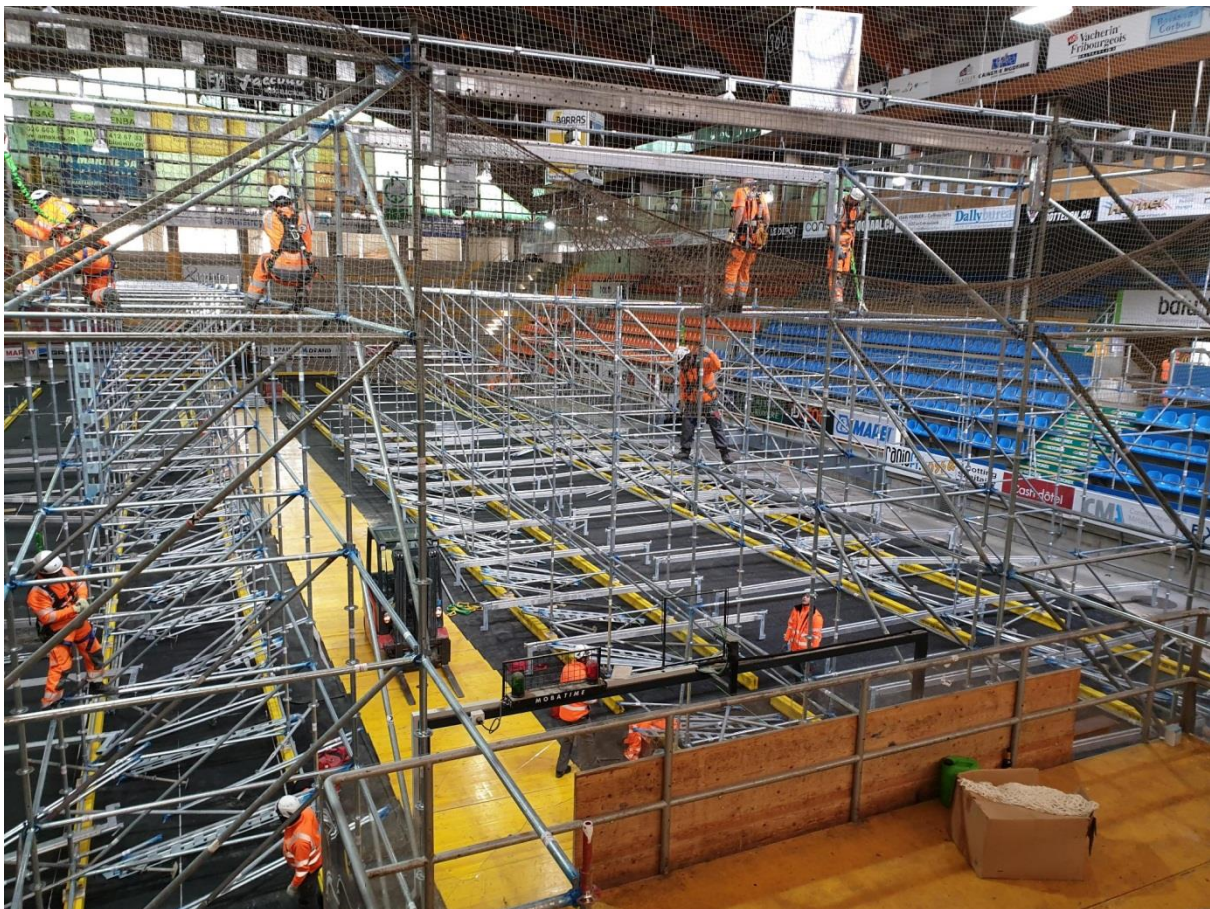


Organisation de la sécurité chez Roth Echafaudages SA

Mise en œuvre de la directive CFST 6508
Sécurité au travail et protection de la santé



Sommaire

1	Introduction.....	4
2	Principe directeur de Roth Echafaudages SA	4
3	Organisation.....	5
3.1	Organigramme de Roth Echafaudages SA	5
4	Préposé à la sécurité: tâches, responsabilité, compétences	6
4.1	Principe	6
4.2	Définition du préposé à la sécurité.....	6
4.3	Organigramme de l'organisation de la sécurité	6
5	Formation initiale et continue	6
5.1	Nouveaux collaborateurs et collaboratrices	7
5.2	Journées des monteurs	7
5.3	Actions mensuelles QM	7
5.4	Cours PERCOS	7
5.5	Dispositions particulières	7
6	Lois et prescriptions.....	7
7	Identifications des dangers, analyses des risques, enquêtes sur les accidents.....	7
8	Mesures et leur réalisation.....	8
9	Organisation des urgences.....	8
10	Postes de travail spécialement adaptés	8
11	Participation	9
12	Gestion de la santé en entreprise.....	9
12.1	Protection de la santé	9
12.2	Temps de travail	9
12.3	Ergonomie.....	9
12.4	Soulever et porter	9
12.5	Climat	9
12.6	Protection contre le bruit	9
12.7	Manipulation de produits chimiques.....	10
12.8	Élimination des déchets.....	10
12.9	Protection de la maternité.....	10
12.10	Protection du travail des jeunes.....	10
12.11	Équipement de protection individuelle (EPI)	10
12.12	Équipement de protection individuelle contre les chutes (EPI antichute)	10
12.13	Gestion des absences.....	11
12.14	Manquements dus au non-respect des prescriptions	11

12.15	Dispositions particulières, accès et systèmes de badge	11
13	Vérification / audits / contrôles des chantiers.....	11
13.1	Saisie des évènements et des jours d'absence.....	11
13.2	Audit de sécurité.....	11
14	Conclusion	12
15	Liste des abréviations	13

1 Introduction

La directive CFST 6508 est mise en œuvre avec le concours de spécialistes internes et externes de la sécurité au travail (MSST). Pour vous, en tant que client-e, cela signifie: chaque membre du personnel est instruit individuellement en conformité avec les directives les plus strictes, et reçoit une formation de base et de perfectionnement en continu.

But et finalité:

- Protéger notre personnel ainsi que les utilisateurs et utilisatrices externes d'échafaudages contre des accidents
- Intégrer la sécurité au travail et la gestion de la santé en entreprise (GSE) dans les processus et procédures de l'entreprise
- Réduire les accidents et leurs conséquences. À cet effet, nous avons recours au système européen de gestion de la qualité et de la sécurité selon ISO 9001:2015; [ISO 45001](#).

Le présent document montre comment Roth Echafaudages SA régit son organisation, ses procédures et ses responsabilités.

2 Principe directeur de Roth Echafaudages SA

En tant que prestataire de service en échafaudages **fiable**, nous assurons **la sécurité** de la construction. Pour tous!

Nous nous concevons comme prestataire leader de la **construction d'échafaudages** et de systèmes **temporaires** de haute **qualité** et **technicité**.

Nous fournissons des prestations de services haut de gamme, **orientées vers le client** et **innovatrices** en ayant recours à un **matériel moderne**.

Nous sommes un **employeur attractif**: nous promouvons **l'évolution personnelle**, ainsi qu'un comportement **responsable** de nos collaborateurs.

Ouverture d'esprit, loyauté et **respect** réciproque caractérisent nos relations.

Notre responsabilité **écologique**, **sociale** et **économique** au sein et à l'extérieur de l'entreprise fait pour nous partie de notre action orientée vers le **développement durable**.

Nous aspirons à un rendement qui assure constamment la pérennité de l'entreprise.

Chez Roth Echafaudages, nous comprenons par sécurité:

La sécurité n'est pas uniquement la base de notre profession; il s'agit de notre valeur essentielle: tant pour nos constructions destinées aux clients que pour tous les utilisateurs et utilisatrices de nos constructions ainsi que nos collaborateurs et collaboratrices. Pour cela, nous misons sur l'équipement et la formation de notre personnel et respectons des normes et prescriptions extrêmement strictes. Nous assurons et améliorons en continu la sécurité au

travail et la protection de la santé.

3 Organisation

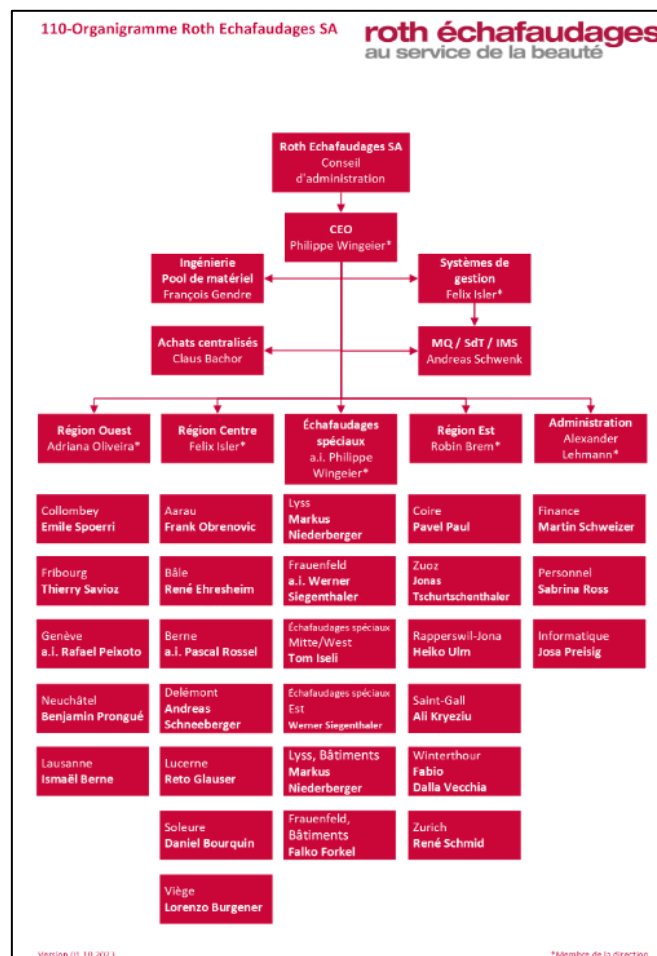
Roth Echafaudages SA est accompagnée par des **médecins du travail et autres spécialistes** internes et externes **de la sécurité au travail (MSST)**.

Le spécialiste MSST interne est chargé de l'organisation, de la communication, de la formation, du développement continu ainsi que de la conception des postes de travail (ergonomie) dans le cadre de la sécurité au travail et de la gestion de la santé en entreprise (GSE). Il est l'interlocuteur direct de la direction et du préposé local à la sécurité (PrSe). Il assure la mise en œuvre de la solution de branche «Sécurité au travail et protection de la santé pour l'industrie de l'enveloppe des édifices et du montage d'échafaudages», des directives de la SUVA ainsi que d'autres normes et suit leurs modifications.

Les accidents professionnels (AP) et les accidents non professionnels (ANP) sont saisis par le service du personnel, puis évalués et analysés aux fins de la prévention des accidents (statistique des cas).

3.1 Organigramme de Roth Echafaudages SA

Situation : 01. Octobre 2023



4 Préposé à la sécurité: tâches, responsabilité, compétences

4.1 Principe

Les missions confiées au préposé à la sécurité sont confirmées par un avis d'exécution. Les avis d'exécution manquants font l'objet d'une demande. Dans tous les cas, l'exécution est contrôlée et documentée par le préposé à la sécurité.

4.2 Définition du préposé à la sécurité

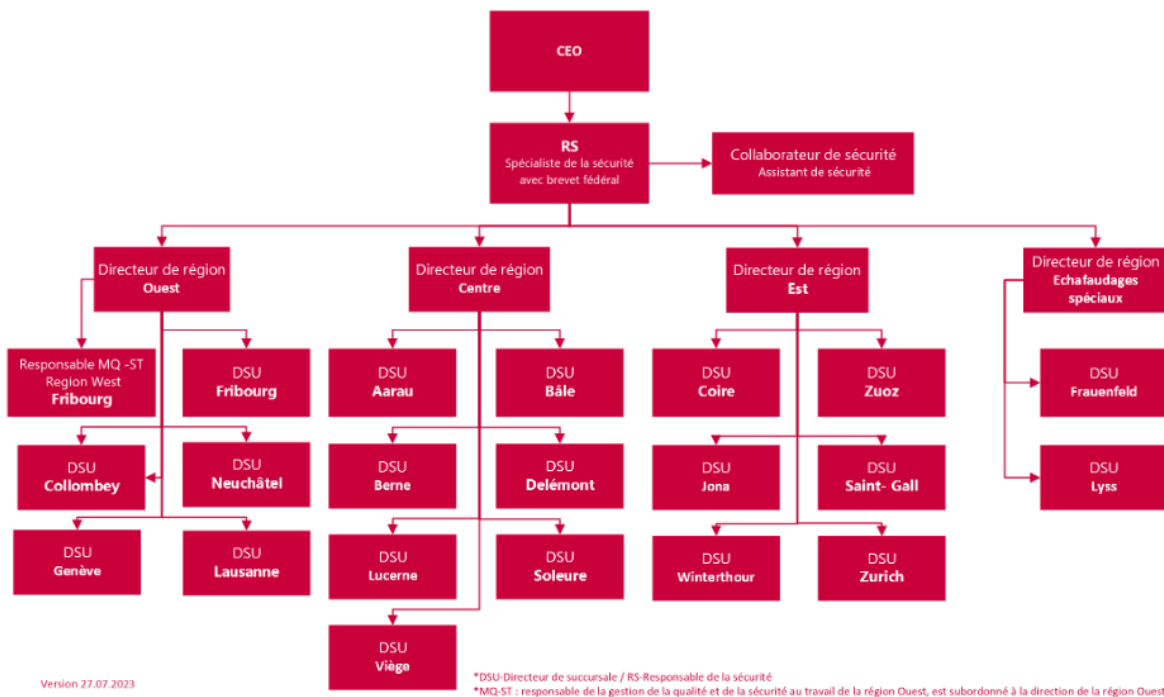
Chez Roth Echafaudages SA, les fonctions des personnes de contact pour la sécurité au travail (PERCOS) mentionnées dans la solution de branche « Sécurité au travail et protection de la santé pour l'industrie de l'enveloppe des édifices et du montage d'échafaudages » sont assurées par des préposés à la sécurité formés à cet effet.

4.3 Organigramme de l'organisation de la sécurité

Situation : 27.Juillet 2023

110-Organigramme Sécurité Roth Echafaudages SA, Gerlafingen
27. juillet 2023

roth échafaudages
au service de la beauté



5 Formation initiale et continue

Les formations continues du personnel affecté au montage de Roth Echafaudages SA ont lieu annuellement, sous forme centralisée, durant les Journées des monteurs. Par ailleurs, des formations sont respectivement sélectionnées et dispensées au sein des succursales en conformité avec la gestion de la qualité (QM) dans le cadre des actions mensuelles et au regard de situations actuelles. Ces formations sont réalisées par les préposés à la sécurité et les spécialistes MSST internes et, si nécessaire, par des spécialistes MSST externes.

5.1 Nouveaux collaborateurs et collaboratrices

Tout nouveau membre du personnel reçoit un manuel pour monteurs avec les bases et informations essentielles en matière de dangers et de sécurité au travail. Ces collaborateurs et collaboratrices sont pourvus d'EPI et d'EPI antichute et informés sur les principes et l'utilisation de l'EPI antichute. À partir du principe de parrainage, les nouveaux membres du personnel sont accompagnés par un monteur d'échafaudages expérimenté et introduits à l'entreprise.

5.2 Journées des monteurs

Les Journées des monteurs de Roth Echafaudages SA ont lieu sous forme centralisée dans un centre de formation (actuellement Campus Sursee). Les thèmes sont définis avec la direction et les spécialistes MSST. Ils reposent sur les résultats des contrôles de chantiers, des événements actuels, des innovations dans la construction d'échafaudages et des remaniements des lois en vigueur.

5.3 Actions mensuelles QM

Les actions de gestion de la qualité sont définies par les spécialistes MSST et la direction. Les formations sont réalisées mensuellement dans les succursales.

5.4 Cours PERCOS

Le cours de base PERCOS pour futurs préposés à la sécurité et personnes de contact pour la sécurité au travail est organisé en fonction des besoins et externalisés.

Le cours de répétition a lieu une fois par an et est obligatoire pour les préposés à la sécurité. Des nouveautés sont présentées, des thèmes actuels du domaine de la sécurité au travail enseignés et des connaissances de base répétées.

5.5 Dispositions particulières

Des prescriptions particulières de sécurité s'appliquent sur certains chantiers et pour des clients spécifiques. Ces prescriptions sont enseignées en interne ou en externe dans le cadre de formations spéciales de courte durée (autorisation d'accès aux chantiers, badges d'accès, etc.). Si aucune règle ou prescription particulière n'est exigée, l'ordonnance sur les travaux de construction (OTConst) et les règles de sécurité internes de Roth Echafaudages, telles que les «cinq règles vitales de Roth Echafaudages SA», s'appliquent.

6 Lois et prescriptions

En tant qu'entreprise de référence de la branche suisse de la construction, Roth Echafaudages SA applique le système européen de gestion de la sécurité selon [ISO 45001](#). Par ailleurs, les directives 6508 de la CFST, 832.20 de la loi sur l'assurance-accidents (LAA), les prescriptions en vigueur de la SUVA, l'ordonnance sur les travaux de construction (OTConst) 832.311.141 et l'ordonnance sur la prévention des accidents (OPA) 832.30 sont respectées.

7 Identifications des dangers, analyses des risques, enquêtes sur les accidents

- Des identifications des dangers sont réalisées par les spécialistes MSST internes et externes ou par les préposés à la sécurité (portefeuille risques).
- Les identifications des dangers et évaluations des risques pour les chantiers et projets respectifs sont réalisées à partir du formulaire QM [4-F06.08](#).

- Les mesures qui en résultent sont intégrées dans la préparation des tâches et mises en œuvre in situ.
- La même procédure s'applique aux concepts de sécurité, aux concepts structurels et aux concepts de montage.
- Les accidents sont consignés dans le procès-verbal d'accident interne qui est envoyé au service du personnel. Si nécessaire, l'accident fait l'objet d'une enquête. Les données sont enregistrées dans le système ERP et évaluées mensuellement. Ces données contiennent des informations personnelles et sont uniquement destinées à un usage interne. Lors de demandes externes, le spécialiste MSST interne décide avec le RH d'une éventuelle exportation des données.

8 Mesures et leur réalisation

Les mesures sont intégrées dans la préparation des tâches par les responsables, discutées avec les monteurs et leur mise en œuvre sur le site est contrôlée.

En cas d'incertitudes concernant leur mise en œuvre, les préposés à la sécurité locaux peuvent apporter un soutien. Si cela ne suffit pas, des spécialistes MSST internes ou externes peuvent être appelés.

9 Organisation des urgences

Roth Echafaudages SA dispose de sa propre organisation des urgences. Elle est joignable 365 jours par an, 24 heures sur 24, au **numéro d'urgence 0800 830 860**.

- Dans chaque véhicule se trouve un classeur de véhicule, dans lequel sont indiqués tous les numéros de téléphone importants, les informations générales ainsi que le comportement à adopter en cas d'urgence.
- Les collaborateurs et collaboratrices reçoivent périodiquement une formation initiale et continue sur les premiers secours.
- Chaque véhicule est pourvu d'une trousse de pharmacie de secours qui est contrôlée chaque année et, si nécessaire, complétée ou remplacée après utilisation.
- Les succursales sont équipées de pharmacies supplémentaires ainsi que de bandages de réserve.

10 Postes de travail spécialement adaptés

Chez Roth Echafaudages SA, l'offre en postes de travail spécialement adaptés est limitée. Chaque cas particulier est examiné avec les instances compétentes (médecin, assurance, service des ressources humaines, supérieur hiérarchique, collaborateur) et des options de réintégration du collaborateur ou de la collaboratrice sont recherchées. Une telle mesure dépend de différents facteurs : de la volonté et de la disposition de la personne victime d'un accident de se réorienter professionnellement, de sa détermination à apprendre quelque chose de nouveau, de son aptitude personnelle, de ses connaissances d'une des langues du pays, de ses compétences sociales, de son ambition, de sa persévérance; par ailleurs, un poste adéquat doit être vacant.

11 Participation

La participation est assurée par des contrôles de chantiers (spécialistes MSST internes/externes), des conducteurs de travaux (CT), des chefs de projet (CP), des contremaîtres (CM) et des monteurs en chef. L'échange entre les régions, les succursales et les collaborateurs a lieu dans le cadre de diverses réunions. Les mesures qui en résultent sont consignées dans les procès-verbaux respectifs et leur mise en œuvre est contrôlée en continu.

Les collaborateurs et collaboratrices sont régulièrement informés des mesures de sécurité au travail et de protection de la santé. Les collaborateurs et collaboratrices sont en droit de formuler des objections et des suggestions. Les collaborateurs et collaboratrices peuvent soumettre à tout moment des suggestions sur des mesures de protection et ont le droit de recevoir des commentaires de leur supérieur hiérarchique.

Les collaborateurs et collaboratrices sont inclus dans l'identification des dangers. Les audits de sécurité sont discutés avec les personnes impliquées.

12 Gestion de la santé en entreprise

12.1 Protection de la santé

Roth Echafaudages SA a pour but de créer des conditions de travail favorables à la santé. La prise en compte de principes et règles en matière d'ergonomie et de psychologie du travail est la condition préalable à une conception optimale du travail. Les facteurs pathogènes sont systématiquement recensés et des mesures sont adoptées lorsque cela est nécessaire.

12.2 Temps de travail

Les dispositions de la loi sur le travail (LTr) et de la convention collective de travail pour les échafaudiers suisses (CCT échafaudiers suisses) sont respectées.

12.3 Ergonomie

Les postes de travail, instruments de travail et moyens auxiliaires ont conçus et sélectionnés selon des critères ergonomiques. Ils sont adaptés aux besoins des collaborateurs et collaboratrices. Des contrôles sont réalisés en continu conformément au formulaire [1-F07.01-Audit sur la sécurité](#).

12.4 Soulever et porter

Les collaborateurs et collaboratrices sont instruits sur la façon correcte de lever et porter des charges conformément au module de prévention de la SUVA.

12.5 Climat

Les effets néfastes du climat sur la santé sont connus. Les collaborateurs et collaboratrices sont régulièrement sensibilisés et formés ; les équipements de protection appropriés sont mis à disposition.

12.6 Protection contre le bruit

Les employés sont conscients des dangers que représente le bruit à leur poste de travail. Ils sont régulièrement informés des mesures de protection et formés sur leur mise en application. Les équipements de protection nécessaires sont disponibles dans les succursales.

12.7 Manipulation de produits chimiques

Dans le cadre des prestations de service à fournir, nous n'utilisons aucune substance chimique dangereuse pour la santé. Les substances destinées à l'entretien (produits de nettoyage), aux réparations (lubrifiants) ainsi que les diluants et la peinture pour le marquage des matériaux d'échafaudage sont à disposition en quantité limitée. La manipulation et le stockage corrects de ces substances sont assurés par un personnel informé.

Les substances dangereuses sont stockées de telle manière qu'en cas d'avarie, elles ne pourront pas se répandre dans les canalisations ou dans le sol. Les entrepôts sont pourvus de dispositifs de récupération.

Les substances dangereuses sont stockées de sorte que les risques pour les personnes et l'environnement sont réduits autant que possible. Les entrepôts de matières dangereuses sont signalés par les avertissements correspondants. L'accès aux fiches de données de sécurité est garanti.

12.8 Élimination des déchets

Les déchets sont en grande partie triés et éliminés par des entreprises d'élimination certifiées, la recyclabilité des matériaux éliminés étant prévue dans toute la mesure du possible.

12.9 Protection de la maternité

Les droits sont connus et communiqués aux collaboratrices. Les bases légales sont respectées et mises en œuvre; elles font partie intégrante du Règlement du personnel.

12.10 Protection du travail des jeunes

Les principales dispositions particulières sur la protection des jeunes travailleurs conformément à la loi sur le travail et à l'ordonnance sur la protection du travail des jeunes travailleurs sont expliquées aux jeunes de la manière la plus simple possible. Toutes les mesures requises par la loi sont respectées pour les apprenti-e-s. Grâce à une formation régulière des apprenti-e-s, ils apprennent à connaître les règles, les mesures et les moyens auxiliaires les plus importants.

12.11 Équipement de protection individuelle (EPI)

Un équipement de protection individuelle est remis au personnel de montage et à chaque technicienne. La remise de l'équipement et son remplacement sont assurés par la succursale respective.

L'EPI se compose de vêtements de travail, d'un casque avec jugulaire, de lunettes de protection, d'une protection auditive, de chaussures de sécurité S3 à hauteur de la cheville et de gants.

Les équipements manquants ou défectueux peuvent être obtenus ou remplacés auprès de la succursale respective.

12.12 Équipement de protection individuelle contre les chutes (EPI antichute)

Chaque technicienne reçoit son EPI antichute personnel. L'instruction et l'introduction sont dispensées conformément au document [2-F02.04](#). L'EPI antichute doit être vérifié visuellement par l'utilisateur avant chaque utilisation et contrôlé annuellement par une personne qualifiée. Si nécessaire, l'EPI antichute défectueux est remplacé par un EPI antichute fonctionnel.

Les sous-traitants peuvent acheter l'équipement auprès de Roth Echafaudages SA ; il est aussi possible d'acheter soi-même des EPI antichute.

Les sous-traitants et le personnel temporaire doivent respecter les règles et prescriptions générales et internes en vigueur.

Les exigences minimales applicables à l'EPI antichute sont réglementées conformément aux normes EN:

- EN 361: harnais (harnais de retenue uniquement)
- EN 361/ EN 358: retenue et positionnement (construction modulaire d'échafaudages)
- EN 361/ EN 358/ EN 813: retenue, positionnement et ceintures à cuissardes
- EN 354: longues
- EN 355: absorbeurs d'énergie

12.13 Gestion des absences

La réintégration la plus rapide possible des victimes d'accidents dans le rythme de travail habituel évite des tracas, réduit les coûts et, par expérience, favorise le processus de guérison. Environ 40 % des prestations de l'assurance-accidents se rapportent à des frais d'indemnités journalières. La reprise progressive du travail doit avoir lieu le plus rapidement possible (à tout jour de la semaine).

12.14 Manquements dus au non-respect des prescriptions

Les manquements et/ou cas de non-respect des prescriptions sont strictement sanctionnés conformément aux directives internes de Roth. Les directives peuvent varier selon le mandant et le chantier.

12.15 Dispositions particulières, accès et systèmes de badge

Sur certains chantiers ou pour certains clients, une formation et une instruction complémentaires des collaborateurs et collaboratrices est nécessaire à l'obtention d'une autorisation d'accès au chantier. Cette autorisation se fait généralement par la remise d'un badge. Les contrôles de sécurité et les prescriptions spécifiques sont communiqués à Roth Echafaudages SA à l'avance par le client. Il en va de même des prescriptions particulières relatives aux EPI et EPI antichute.

Pour le reste, les dispositions générales de la SIA, de l'ordonnance sur les travaux de construction (OTConst), de la SUVA, de l'OPA et de la LAA s'appliquent.

13 Vérification / audits / contrôles des chantiers

La vérification des objectifs et directives fixés conformément au formulaire [1-F01.02](#) fournit des informations sur l'efficacité du système de sécurité au travail et de santé.

13.1 Saisie des événements et des jours d'absence

Roth Echafaudages SA saisit les événements et les jours d'absence par enregistrement des heures, déclarations d'accidents professionnels et non professionnels ainsi que déclarations de maladie. Le service du personnel procède à leur enregistrement dans le système ERP. Les responsables opérationnels compétents reçoivent chaque mois un rapport d'événements.

13.2 Audit de sécurité

Les audits de sécurité sont l'un des moyens les plus importants de promouvoir la sécurité et la santé des collaborateurs et collaboratrices, ainsi que des tiers qui utilisent nos échafaudages ou qui sont protégés par nos échafaudages. Les contrôles de sécurité sont des outils de gestion nécessaires pour mesurer le succès du travail en matière de sécurité, identifier les lacunes et les éliminer par des mesures supplémentaires.

À cet effet, Roth Echafaudages SA a développé le document [1-F07.01-Audit de sécurité](#) sur les principaux thèmes.

Chaque succursale doit réaliser deux audits internes de sécurité par mois et transmettre les documents correspondants au spécialiste MSST interne (qm@rothgerueste.ch).

Une à deux fois par an, des inspections internes des chantiers sont effectuées par le spécialiste MSST interne dans toutes les régions. Les rapports sont envoyés au conducteur de travaux compétent, au directeur de la succursale et au directeur régional. Les lacunes constatées sont consignées dans un document séparé et un rapport d'exécution (retour d'information sur les lacunes) est exigé (en analogie avec les contrôles de la SUVA).

Des audits externes sont respectivement effectués par le service de certification dans les succursales. Les critères applicables au contrôle sont prescrits par le service de certification (QM ISO 9001, [ISO 45001](#)).

Des audits système (audits préalables) sont effectués chaque année en interne; ils sont planifiés conformément au document [1-F06.01](#) et réalisés comme prescrit dans le document [1-F06.02](#). Ensuite, un rapport d'audit est établi conformément au document [1-F06.04](#).

14 Conclusion

La construction d'échafaudages comporte des risques. Les mesures de sécurité et de santé aident à éviter des souffrances humaines et à réduire les coûts. Conformément à notre devise « En tant que prestataire en services d'échafaudages fiable, nous assurons la sécurité de la construction. À tous ! », la gestion de la sécurité au travail et la gestion de la santé en entreprise se voient accorder la plus grande importance au sein de Roth Echafaudages SA. Ces aspects sont résolument vécus, mis en œuvre, contrôlés et soutenus par des investissements importants en personnel, en matériel et en organisation, tant en termes de prévention qu'au travail.

La sécurité n'est pas uniquement la base de notre métier ; elle fait partie de notre offre de services. Nous construisons des échafaudages pour rendre des édifices plus sûrs durant toute la phase de construction. À cette fin, des vérifications sont systématiquement effectuées. Tant sous forme d'audits de sécurité internes que par des audits de contrôle non annoncés du service de certification.

Roth Echafaudages SA
Bolacker 5
4563 Gerlafingen
Tél. +41 32 674 43 60
info@rothgerueste.ch
www.rothgerueste.ch

Andreas Schwenk, responsable de la gestion de la qualité et de la sécurité au travail
mobile : +41 79 667 17 33, e-mail : qm@rothgerueste.ch

15 Liste des abréviations

ANP	Accident non professionnel
AP	Accident professionnel
CCT	Convention collective de travail
CFST	Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail
CM	Contremaîtres
CP	Chef de projet
CT	Conducteur de travaux
EPI antichute	Équipement de protection individuelle contre les chutes
EPI	Équipement de protection individuelle
ERP	Enterprise-Resource-Planning
GSE	Gestion de la santé en entreprise
LAA	Loi fédérale sur l'assurance-accidents
LTr	Loi sur le travail
MSST	Médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail
OPA	Ordonnance sur la prévention des accidents
OTConst	Ordonnance sur les travaux de construction
PERCOS	Personne de contact Sécurité au travail
PrSe	Préposé à la sécurité
QM	Gestion de la qualité
SIA	Société suisse des ingénieurs et des architectes
Suva	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents